

**SPF 63 - PUY-DE-DOME**

**10 RUE DU BIEN ASSIS**

**63100 – CLERMONT FERRAND**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE**

**CLOS LE 31/12/2020**

Aux membres de la Fédération,

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération SPF 63 - Puy-de-Dôme, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le Comité Départemental sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe III de l'annexe des comptes annuels qui décrit le nouveau règlement ANC 2018-06 appliqué par la Fédération.

De plus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de la Fédération n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

### **III. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Par ailleurs et comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « 3.3 Changement de méthodes d'évaluation et de présentation » expose le changement de méthode comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement ANC 2018-06.



Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.



## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fédération relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 31/05/2021

**Jérôme SZLIFKE**

**Commissaire aux Comptes**



# Bilan



## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	17 500		17 500	17 500	
Constructions	345 592	16 145	329 448	340 211	- 10 763
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 399	45 517	9 883	14 807	- 4 924
Autres immobilisations corporelles	154 486	89 624	64 862	19 844	45 018
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 685		15 685	15 907	- 222
<b>TOTAL (I)</b>	<b>588 663</b>	<b>151 285</b>	<b>437 377</b>	<b>408 269</b>	<b>29 108</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements	4 556		4 556	7 695	- 3 139
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	39 357		39 357	21 316	18 041
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	148 305		148 305	117 708	30 597
Valeurs mobilières de placement	446 768		446 768	222 697	224 071
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	223 166		223 166	139 681	83 485
Charges constatées d'avance	9 083		9 083	13 087	- 4 004
<b>TOTAL (II)</b>	<b>871 235</b>		<b>871 235</b>	<b>522 185</b>	<b>349 050</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 459 897</b>	<b>151 285</b>	<b>1 308 612</b>	<b>930 454</b>	<b>378 158</b>

## Bilan(suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise		188 477	- 188 477
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	378 730	481 057	- 102 327
. Résultat de l'exercice	224 250	-89 614	313 864
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	75 609		75 609
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (comodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>678 589</b>	<b>579 921</b>	<b>98 668</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	21 307		21 307
. Sur autres ressources	264 839		264 839
<b>TOTAL (III)</b>	<b>286 146</b>		<b>286 146</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	139 118	154 091	- 14 973
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	107 392	112 825	- 5 433
Autres	77 568	83 617	- 6 049
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	19 800		19 800
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>343 877</b>	<b>350 533</b>	<b>- 6 656</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 308 612</b>	<b>930 454</b>	<b>378 158</b>



# Compte de résultat



## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	1 178		1 178	4 814	- 3 636	-75,53
Production vendue biens						
Production vendue services	45 210		45 210	70 472	- 25 262	-35,85
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>46 387</b>		<b>46 387</b>	<b>75 286</b>	<b>- 28 899</b>	<b>-38,39</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 054 381	692 467	361 914	52,26
Cotisations				15 705	- 15 705	-100
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 965		4 965	N/S
Autres produits			930 869	1 027 435	- 96 566	-9,40
Reprise de provisions						
Transfert de charges			4 321	29 688	- 25 367	-85,45
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 994 536</b>	<b>1 765 295</b>	<b>229 241</b>	<b>12,99</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 040 923</b>	<b>1 840 580</b>	<b>200 343</b>	<b>10,88</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)			207 201		207 201	N/S
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			4 071	3 659	412	11,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>4 071</b>	<b>3 659</b>	<b>412</b>	<b>11,26</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			5 504	7 321	- 1 817	-24,82
Sur opérations en capital			5 872		5 872	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>11 375</b>	<b>7 321</b>	<b>4 054</b>	<b>55,37</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>2 263 571</b>	<b>1 851 561</b>	<b>412 010</b>	<b>22,25</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>				<b>-89 614</b>	<b>89 614</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 263 571</b>	<b>1 941 174</b>	<b>322 397</b>	<b>16,61</b>



	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	4 320	14 095	- 9 775	-69,35
Variations stocks de marchandises				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	3 139	-3 712	6 851	184,56
Autres achats non stockés	263 951	182 147	81 804	44,91
Services extérieurs	495 849	487 733	8 116	1,66
Autres services extérieurs	159 811	265 174	- 105 363	-39,73
Impôts, taxes et versements assimilés	24 891	23 389	1 502	6,42
Salaires et traitements	471 312	517 117	- 45 805	-8,86
Charges sociales	88 805	88 563	242	0,27
Autres charges de personnels	5 007	16 672	- 11 665	-69,97
Subventions accordées par l'association	216 204		216 204	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	25 947	18 161	7 786	42,87
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	150 650		150 650	N/S
Autres charges	122 917	293 820	- 170 903	-58,17
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>2 032 802</b>	<b>1 903 160</b>	<b>129 642</b>	<b>6,81</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 566	2 382	184	7,72
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>2 566</b>	<b>2 382</b>	<b>184</b>	<b>7,72</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	3 952	35 632	- 31 680	-88,91
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>3 952</b>	<b>35 632</b>	<b>- 31 680</b>	<b>-88,91</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 039 320</b>	<b>1 941 174</b>	<b>98 146</b>	<b>5,06</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>224 250</b>		<b>224 250</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 263 571</b>	<b>1 941 174</b>	<b>322 397</b>	<b>16,61</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat	803 166	1 120 719	- 317 553	
. Prestations en nature	16 349	106 967	- 90 618	
. Dons et prestations en nature	1 347 368	2 608 782	- 1 261 414	
. Contributions volontaires non liées à la GP	471 918		471 918	
<b>Total</b>	<b>2 638 801</b>	<b>3 836 469</b>	<b>- 1 197 667</b>	
Charges				
. Missions sociales	2 397 085	3 533 142	- 1 136 057	
. Frais de recherche de fonds	55 851	106 114	- 50 263	
. Frais de fonctionnement et autres charges	185 865	197 213	- 11 348	
<b>Total</b>	<b>2 638 801</b>	<b>3 836 468</b>	<b>- 1 197 667</b>	



# Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)



## Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0,00	
- Actions réalisées par l'organisme	291 811,74		1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	141,68		- Dons manuels	331 018,14	
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0,00	
- Actions réalisées par l'organisme	7 526,58		- Mécénat	1 338,00	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	8 425,30		1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	
<b>2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00				
<b>3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>307 905,30</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>332 356,14</b>	
<b>4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0,00		<b>2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0,00	
<b>5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	24 450,84		<b>3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	0,00	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>332 356,14</b>		<b>TOTAL</b>	<b>332 356,14</b>	

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,00	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
- Réalisées en France	2 042 876,47		- Bénévolat	803 165,62	
- Réalisées à l'étranger	42 457,19		- Prestations en nature	16 348,66	
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	0,00		- Dons en nature	1 265 819,38	
<b>3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	0,00				
<b>TOTAL</b>	<b>2 085 333,66</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 085 333,66</b>	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	135 495,64	
(-) Utilisation	0,00	
(+) Report	24 450,84	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	159 946,48	



# Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)



## Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public		
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations	0,00	0,00		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	331 018,14	331 018,14		
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00		
- Mécénat	1 338,00	1 338,00		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00		
<b>2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations statutaires	13 864,00			
2.2 Parrainage des entreprises	0,00			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	193 337,17			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	658 795,04			
<b>3-SUBVENTIONS</b>	1 060 252,96			
<b>4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0,00	0,00		
<b>5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	4 965,33	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 263 570,64</b>	<b>332 356,14</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 460 209,55	291 811,74		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 000,00	141,68		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	44 331,58	7 526,58		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	49 625,00	8 425,30		
<b>2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	27 597,54	0,00		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	49 230,80	0,00		
<b>3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	255 675,43	0,00		
<b>4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0,00	0,00		
<b>5-IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	150 650,38	24 450,84		
<b>TOTAL</b>	<b>2 039 320,28</b>	<b>332 356,14</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	224 250,36	0,00		



B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
- Bénévolat	803 165,62	803 165,62		
- Prestations en nature	16 348,66	16 348,66		
- Dons en nature	1 265 819,38	1 265 819,38		
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	471 918,40			
<b>3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
- Prestations en nature	81 549,21			
- Dons en nature	0,00			
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 801,27</b>	<b>2 085 333,66</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
- Réalisées en France	2 328 782,91	2 042 876,47		
- Réalisées à l'étranger	68 302,40	42 457,19		
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	55 850,90	0,00		
<b>3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	185 865,06	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 801,27</b>	<b>2 085 333,66</b>		



# Annexe



## Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 308 612,21 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 224 250,36 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

## SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

III – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

IV – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

V – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VII – AUTRES INFORMATIONS

VIII – CROD et CER



## I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

### Moyens mis en œuvre

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

### La fédération du Puy de Dôme

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

### Les antennes : 6 (8 au niveau départemental)

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

### Les comités : 7



Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

### Les donateurs : 8 786 (12 141 au niveau départemental)

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

**Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 428** (727 au niveau départemental)

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

**Les moyens humains salariés : 28** (32 au niveau départemental)

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

**II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

L'année 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la Covid 19 :

- Confinement des mois de mars à mai avec fermetures des permanences d'accueil et de solidarité et la non réalisation des initiatives de collectes, ce qui a entraîné une baisse significative des rentrées financières associées
- Hausse significative des subventions exceptionnelles liées à cette crise notamment par le mécanisme des chèques services
- Mise en place du chômage partiel dans de nombreuses structures décentralisées
- Forte hausse des reversements de l'Association Nationale suite à la réception de subventions ou de fonds privés
- L'ensemble des ressources financières issues de la générosité du public (personnes physiques et personnes morales) - ainsi que les ressources institutionnelles explicitement dédiées à nos actions de solidarité destinées à lutter contre les conséquences de la crise sanitaire font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la part non consommée au 31 décembre 2020.



### III – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 3.1 – PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe

#### 3.2 – METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'union ; en respect des réglementations en vigueur.

#### 3.3 - CHANGEMENTS DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La réforme comptable citée ci-dessus s'impose au Secours populaire Français qui a dû modifier la présentation de certains états financiers ainsi que certaines règles de gestion sur les éléments suivants :

- Subventions d'investissement
- Fonds dédiés
- Contributions Volontaire en Nature
- CER
- Compte de résultat par Origine et Destination (nouvel état financier créé par la réforme)

#### 3.4 - DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

#### 3.5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

- Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles : La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.
- Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans



Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Libellé	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

### 3.6 - METHODE D'EVALUATION DES STOCKS ET CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

### 3.7 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Au regard de la réforme comptable applicable au 1er janvier 2020, les subventions d'investissements qui étaient enregistrées antérieurement au 1er janvier dans le compte 1026 sont reprises selon le modèle suivant :

- Les subventions dont les biens sont complètement amortis ou sortis du bilan au 1er janvier ou dont la dernière annuité d'amortissement serait 2020 sont reprises par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.
- Les subventions restant à amortir sont reprises par le crédit du compte 1310 pour la totalité, les dotations d'amortissement antérieures reprises au débit du compte 1390 par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.
- Les montants qui auraient été enregistrés en compte 1026 « subventions non renouvelables » mais qui concerneraient des produits issus de mécénat ou de fondation et association sont, soit repris en compte de fonds dédiés si non complètement amortis, soit repris par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les nouvelles règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.



### 3.8 - FONDSD REPORTES SUR LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

### 3.9 - FONDSD DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- Les dons des particuliers
- Les dons des entreprises ou « mécénat »
- Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association.

### 3.11 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

### 3.12 - INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

### 3.13 - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Pour 2020, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement appliqués sont les suivants :

- Dons de particuliers 8%
- Mécénat 8%
- Legs, donations et assurances-vies 8%
- Subventions 8%
- Contributions financières des fondations et associations 8%
- Autres ressources 8%



### 2.13 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

**IV – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****4.1 - Rémunérations des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2020, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2020 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 137 050 €.

**4.2 - Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2020 s'élèvent à 9 048 €

**4.3- Engagements financiers**

Les emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne est garanti par un privilège du prêteur de deniers  
Origine : 175 000 € / Capitaux restants dus au 31/12/20 : 137 215 €

**4.4 - Engagements pris en matière de retraite**

Méthode retenue :  
Indemnité prévue par le code du travail  
Age de départ à la retraite : 62 ans  
Taux d'actualisation : 0.34%  
Taux d'évolution des salaires : 1%  
Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 9 143 €.

**4.5 - Legs et assurance-vie en attente de reversement par l'AN.**

La fédération du Puy-de-Dôme a été destinataire de legs et donation d'un montant de 100 000 € qui a été accepté par le CA de l'Association nationale pour lequel aucun projet d'utilisation n'a, à ce jour, été porté à la connaissance de l'Association nationale.

**4.6 - Crédit-bail**

NEANT



## V – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

**ACTIF**

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- L'état des stocks au 31/12/2020,
- L'état des créances au 31/12/2020,
- Les variations des dépréciations,
- Les produits à recevoir,
- Les mouvements de trésorerie,
- Le détail des charges constatées d'avance.

**5.1.1 - Immobilisations inaliénables**

NEANT

**5.1.2 - Donations temporaires d'usufruit**

NEANT

## Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 685		15 685
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	39 357	39 357	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	68 723	68 723	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	79 582	79 582	
Charges constatées d'avance	9 083	9 083	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>212 430</b>	<b>196 745</b>	<b>15 685</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			



## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	17 500		
Constructions sur sol propre	345 592		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	56 090		
Autres installations, agencements, aménagements	14 886		
Matériel de transport	74 710		55 276
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 113		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>521 892</b>		<b>55 276</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	15 907		1 868
<b>TOTAL</b>	<b>15 907</b>		<b>1 868</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>537 799</b>		<b>57 145</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			17 500
Constructions sur sol propre			345 592
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels		691	55 399
Autres installations, agencements, aménagements			14 886
Matériel de transport		3 500	126 487
Matériel de bureau, informatique, mobilier			13 113
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>		<b>4 191</b>	<b>572 977</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		2 090	15 685
<b>TOTAL</b>		<b>2 090</b>	<b>15 685</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 281</b>	<b>588 663</b>

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	5 382	10 763		16 145
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	41 283	4 925	691	45 517
Installations générales, agencements divers	10 183	1 489		11 672
Matériel de transport	71 942	4 399	3 500	72 841
Matériel de bureau, informatique, mobilier	740	4 371		5 111
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>129 529</b>	<b>25 947</b>	<b>4 191</b>	<b>151 285</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 529</b>	<b>25 947</b>	<b>4 191</b>	<b>151 285</b>

**PASSIF**

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- Le tableau de variation des fonds propres,
- La variation des provisions,
- L'état des emprunts et des dettes financières,
- L'état des dettes à la clôture,
- Le détail des produits constatés d'avance.

**5.1.3 - Variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
Fonds propres sans droit de reprise	183 512					183 512		0
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à Nouveau	345 561	- 89 614		122 782				378 729
Excédent ou déficit de l'exercice	- 89 614	89 614		224 250				224 250
<b>Situation nette</b>	<b>439 459</b>	<b>0</b>		<b>347 032</b>		<b>183 512</b>		<b>602 979</b>
Dotations consommables								
Subvention d'investissement	0			82 768		7 159		75 609
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>439 459</b>	<b>0</b>		<b>429 800</b>		<b>190 671</b>		<b>678 588</b>

L'application du règlement comptable à compter de l'exercice 2020 ne nous permet pas de renseigner de manière précise les colonnes « dont générosité du public ». La répartition n'a pas pu être établie pour cet exercice.

#### 5.1.4 – Fonds dédiés et reportés

Variation des fonds reportés et dédiés	Ouverture	Reports	Utilisations	Clôture
Legs ou donations				0
Contributions financières autres organismes	4 965	104 893	4 965	104 893
Subventions exploitation		21 307		21 307
Ressources liées à la GP	135 496	24 451		159 946
<b>Totaux</b>	<b>140 461</b>	<b>150 650</b>	<b>4 965</b>	<b>286 146</b>

Suite à l'application du nouveau plan comptable, les rubriques « Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » et « Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la Générosité du Public » comprennent des fonds dédiés spécifiquement liés à des investissements. Le tableau intègre en solde d'ouverture les retraitements afférents. Ces fonds dédiés seront repris au même rythme que l'amortissement pratiqué du bien immobilisé.

#### Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	137 215	14 072	57 499	65 644
Emprunts et dettes financières divers	1 903	1 903		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 392	107 392		
Personnel et comptes rattachés	30 034	30 034		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 999	31 999		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 763	5 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 772	9 772		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	19 800	19 800		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 877</b>	<b>220 734</b>	<b>57 499</b>	<b>65 644</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 893			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



## VI – INFORMATIONS AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 - Ventilation par nature des produits d'activités

Se reporter aux tableaux en page suivante

### 5.2 – Effectif

Le nombre de salariés au 31 décembre 2020 est de 28.

### 5.3 - Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels : 5 872 €  
Produits de cessions d'éléments d'actif : 0%  
Quote-part subventions virées au résultat : 100%  
Autres produits exceptionnels sur exercices antérieurs : 0%  
Charges exceptionnelles : 3 952 €  
Autres charges sur exercices antérieurs : 90%  
Valeur comptable des éléments d'actif cédés : 0%  
Dotation exceptionnelle sur immobilisations : 0%



## VII – AUTRES INFORMATIONS

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neufs : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

**Dons en nature et prestations gratuites :**

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- ♦ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

\*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

\*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

## Estimation des dons en nature usagés

**Dons en nature usagés : estimation des quantités collectées :**  
Ces informations ne sont pas reprises dans le pied de page du compte de résultat mais uniquement dans l'annexe des comptes de la structure.

	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0

**Bénévolat :**

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,59 € pour 2020.

**Les mises à disposition :**

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

**Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :**

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2020, le volume horaire n'a pas été comptabilisé, et n'est donc pas évalué.

Suite à la réforme comptable de 2020, une colonne supplémentaire est venue compléter cette information avec la précision si les biens donnés sont issus ou non de la générosité du public.

## VIII – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) et COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

### Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2020 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

### COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020). Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

#### 7.1.1 Les produits par origine

##### 7.1.1.1. Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

##### 7.1.1.2. Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*



De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

##### 7.1.1.3.

##### Les produits non liés à la générosité du

**public** se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

##### 7.1.1.4.

##### Les subventions et concours publics

comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

**7.1.1.5. Les reprises sur provisions et dépréciations** regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

**7.1.1.6. Les utilisations de fonds dédiés antérieurs** correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2019. Pour le détail des sommes utilisées en 2020, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

## 7.1.2. Les charges par destination

### 7.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

#### Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

#### Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
  - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
  - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.



**7.1.2.2. Frais de recherche de fonds**Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

**7.1.2.3. Frais de fonctionnement**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

**7.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations** regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

**7.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice** correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2020 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2020 et non encore dépensées au 31/12/2020, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)**

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020).

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de 24 451 € sur 2020 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »).

Celui-ci s'élève pour la fédération à 159 946 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant l'excédent de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2020 de la fédération s'élève ainsi à 159 946 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

